



«*Ils allument le feu et l'attisent...*», cette phrase extraite de la chanson de Tiken Jah Fakoly est pourvue de sens lorsqu'il s'agit d'évoquer la question de l'institution de Yotrofei Massina.

Laquelle institution sème une psychose au sein de la population et par ricochet trouble la tranquillité et la sûreté des honnêtes citoyens togolais. L' «*Omnipotente*» et «*omniprésente*» Agence Nationale de Renseignement (Anr) est-elle devenue spécialiste de faux et de montages?

L'ANR est au centre de toutes les polémiques, de toutes les magouilles. La fameuse affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat, c'est le produit fini du montage grotesque de Massina et les siens. Que dire du dossier Agba Bertin? Ici encore l'homme fabrique des pièces pour noyer le sieur Agba. Il faut aussi rappeler l'affaire des commerçants nigériens à qui des milliards de francs CFA ont été saisis. Les dossiers relatifs à la drogue, elle est présente au grand dam de l'Office de répression du trafic de drogue et du blanchissement, habileté à traiter des dossiers

concernant la drogue. Dans l'affaire d'Eugène Attigan, ça pue encore Anr. Le confrère «**Liberté**

»

ironisait sur la question en écrivant que

«*l'institution de Yotroféi Massina est dans toutes les sauces*»

Justement en septembre 2009, Eugène Attigan a été arrêté à l'aéroport international de Lomé et est accusé de «*trafic international de drogue à haut risque*». Le producteur et animateur des émissions

«*Télé loisir*» et «*Couleurs des vacances*»

sur la Télévision togolaise, est accusé avec un Nigérian, Kalu Jabès Ebéré, vendeur de chaussure. Selon les faits exposés par l'arrêt de la Chambre d'accusation, Eugène Attigan a été appréhendé lorsqu'il tentait de convoier sur Paris et Amsterdam deux valises de 5.9 kilogramme de drogue qui lui ont été remises par le Nigérian. Selon les termes de l'accusation, les prévenus ont reconnu les faits. Vérité ou mensonge?

Au procès vendredi 29 juillet dernier, le Procureur général Atara M'Dakéna, avocat de l'Etat avait du mal à convaincre le public et ces derniers. Les avocats de la défense ont fait comprendre à leur contradicteur qu'en aucun cas leur client n'a dit avoir reconnu entièrement les faits. A l'analyse et de l'avis de certains observateurs, des zones d'ombre persistent dans cette affaire, donnant l'impression d'un montage pur et simple de l'Anr. Les accusés sont unanimes : les valises ne contiennent pas de drogue. Selon Eugène Attigan, la valise qu'on lui a présentée une semaine après son arrestation n'était pas la sienne. Pourquoi avoir attendu 7 jours avant de présenter une valise quelconque? Pourquoi ne l'avoir pas fait à l'instant même? Beaucoup de questions qui amènent à douter du sérieux cette affaire.

Selon la version de l'accusé, ses bagages ont été soumis à toutes les procédures de fouilles effectuées à l'aéroport avant le vol. Les bagages ont été passés au scanner, non plus n'a détecté de la drogue dans les valises. Pourquoi c'est alors dans l'avion qu'on s'est rendu compte que les bagages de l'intéressé contenaient de drogue? D'autre part, pourquoi n'avoir pas présenté le corps du délit à l'opinion jusqu'à présent? Pourtant dans des cas d'espèce à la TVT, on montre les produits saisis et les malfrats. Même dans l'affaire Kpatcha, cela a été fait !

Les vices de procédures soulevées par les avocats de la défense ne viennent que conforter les doutes. D'abord il ne ressort pas des prérogatives de l'Anr de procéder à l'interpellation, c'est une prérogative de la police judiciaire ou de la gendarmerie. Ensuite la loi ne permet pas à l'institution de Massina de procéder à l'identification du corps de délit. Les experts qui devraient le faire doivent figurer sur une liste établie par la Cour d'appel, ou bien l'expert choisi devra

prêter serment devant la Cour d'appel avant d'y procéder. Subséquemment, le test effectué par l'Anr est, selon les avocats, nul et irrecevable, puisque n'étant pas effectué dans les dispositions légales.

De ce tout qui précède, cette affaire Eugène Attigan, si elle n'est pas une pure invention, y ressemble fort bien.

Pierre Claver K.

{jcomments on}